

15 parvis René-Descartes BP 7000, 69342 Lyon cedex 07 Tél. +33 (0)4 37 37 60 00 www.ens-lyon.fr

DELIBERATION 3 CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE PLENIERE 19 DECEMBRE 2018

Budget initial 2019

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L711-1 et suivants,

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret modifié n°2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole normale supérieure de Lyon,

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 19 décembre 2018, prend la délibération suivante :

Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le budget initial 2019 dont une copie est jointe à la présente délibération et notamment les autorisations budgétaires suivantes pour l'ENS de Lyon et la bibliothèque Diderot de Lyon (budget Établissement) :

- 1 857,6 ETPT sous plafond et 128,7 ETPT hors plafond
- 145 206 774 € d'autorisations d'engagements dont :
 - o 98 797 357 € en personnel
 - o 31 281 975 € en fonctionnement
 - o 15 127 442 € en investissement
- 136 684 750 € de crédits de paiements dont :
 - o 98 797 357 € en personnel
 - o 30 008 142 € en fonctionnement
 - o 7 879 251 € en investissement
- 129 882 369 € de prévisions de recettes
- -6 802 381 € de solde budgétaire

Article 2.

Le Conseil d'administration approuve également à la majorité des suffrages les prévisions budgétaires suivantes :

- 18 633 705 € de trésorerie (soit une variation de -7,5M€ par rapport au compte financier 2017)
- 282 324 € de résultat patrimonial
- 3 266 834 € de capacité d'autofinancement





13 460 590 € de fonds de roulement (soit une variation de -3,2M€ par rapport au compte financier 2017)

Détail des votes : 25 votes favorables sur un total de 25 votants. Membres physiquement présents : 16

Fait à Lyon, le 19 décembre 2018,

Le Président de l'ENS de Lyon

Jean-François PINTON

